

PROGRAMME DÉTAILLÉ (selon REMC) ⁽¹⁾

1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul.
2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales.
3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique.

OBJECTIF

Obtenir la catégorie B du permis de conduire.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir **18 ans minimum**.
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France.
- Résidence normale et domicile en France.
- Pour les candidats âgés de 18 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption.
- Être enregistré en préfecture.
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite.

DURÉE

Variable selon évaluation/bilan de départ.
Minimum obligatoire de **20 heures** (Boîte mécanique).

DATES & HORAIRES

Planning à déterminer avec l'auto-école.

EFFECTIF(S)

1 élève par véhicule-école (formation individualisée).

TARIFS

- Selon formule choisie (20h, 25h)
Consultez notre grille tarifaire

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie et didactique :

- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils :

- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Maquettes
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation

Véhicules :

- Véhicules à boîte manuelle de la catégorie B du permis de conduire

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation aux permis B
- Fiche individuelle physique ou numérisée

INTERVENANT(S)

- Amélie Langlois et/ou David Batte ;
- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) ;
- Enseignants bénéficiant d'une autorisation préfectorale d'enseignement.

DIPLOME VISÉ

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans (série en DVD de 40 questions.).
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule (parcours de 25 minutes en circulation comportant deux manœuvres obligatoires et deux vérifications : intérieures et extérieures du véhicule).

(1) REMC : Référentiel Éducation à la Mobilité Citoyenne.

